

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, le seize juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Marie-Claire RIVIERE-DAILLEN COURT.

Le conseil s'est réuni en présence du public en nombre limité, à la salle socioculturelle, dans les conditions prévues par les textes pendant la période d'état d'urgence sanitaire liée à l'épidémie de covid-19.

Etaient présents : M. Olivier NOCQUET, Mme Jocelyne AUBERT, M. Jean-Claude CHARUEL, Mme Edith SIMON, Mme Annabelle BEAUQUESNE, M. Dominique BELGACEM, M. Ludovic BOUTIN, Mme Marie-Laure CORBEL, Mme Sabrina FRESNAIS, M. Emmanuel JOUBIN, Mme Angélique LAGRAIS, M. Yann LE ROUX, Mme Sylvie LEHOBAY, Mme Anne POUSSIELGUE, M. Benoit RABEL, M. Nicolas SHELTON, M. Claude THEAULT.

Absent : M. Christophe GACEM.

Secrétaire : M. BELGACEM.

Compte-rendu de la précédente réunion :

Le conseil municipal, à l'unanimité, a approuvé le compte-rendu de la précédente réunion.

Vote des subventions 2020 aux associations.

Délibération n° 2020/07/16-01.

Suite à la réunion des commissions municipales « Evénements, manifestations, activités sportives et socioculturelles » et « finances », il est proposé au conseil municipal d'attribuer les subventions pour 2020 qui seront imputées au compte 6574 du budget.

Le conseil municipal, à l'unanimité (hormis l'abstention mentionnée au regard d'une association), vote les subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	montant attribué	observations
ASSOCIATIONS DU VAL ST PERE		
Aéroclub des Grèves	200 €	
Amicale des Anciens Combattants	200 €	
APE les Petits Princes de St Ex	500 €	
APE les Petits Princes de Ex – vide grenier	200 €	
Football Club	2 500 €	
Football Club (entretien des terrains)	6 000 €	
Football Club (aide à l'encadrement)	13 300 €	Sur la base d'un contrat de 30 H à fournir à titre de justificatif
Société de Chasse	200 €	
TC VAL	300 €	

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 16/07/2020

TC VAL - raid de la Baie	500 €	Si organisation
TC VAL – soutien école de triathlon	200 €	
MJE (Musique Jouons Ensemble)	200 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES SPORTIVES		
Volley Ball des Grèves Avranches	100 €	
Athlétic Club Avranches	200 €	
Canoë Club Avranches	100 €	
Cercle des Nageurs Avranches	200 €	
Judo Club Avranches	200 €	
St Michel Avranches basketball	100 €	
Club Gymnique de la Baie Avranches	200 €	
Club Subaquatique de la Baie du Mont St Michel Avranches	200 €	Abstention de M. Rabel
Avranches Sports Loisirs	200 €	
Club d'Escalade de l'Avranchin	200 €	
PLAvranches – handball	200 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES ACTIVITES LOCALES, LOISIRS ...		
Université Inter-Ages Section Avranches	200 €	
ASSOCIATIONS EXTERIEURES DE SOUTIEN POUR MALADIES OU ASSIMILEES		
Association des Donneurs de Sang Bénévoles du Sud Manche	150 €	
APAEIA Association des Parents et Amis des Enfants Inadaptés de l'Avranchin	300 €	
Association des Soins Palliatifs du Sud Manche	200 €	
Comité Départemental de la Ligue contre le Cancer St Lô	200 €	
Croix Rouge Française – Délégation locale Baie du Mont St Michel	100 €	
FNATH Fédération Nationale des Accidentés de la Vie – section Avranches	100 €	
Association des Paralysés de France – Délégation Manche Cherbourg en Cotentin	100 €	
Les Maisons de l'Arc en Ciel – Noues de Sienne	100 €	
AUTRES ASSOCIATIONS EXTERIEURES		
Association Passerelles Avranches	100 €	
ACARPA	200 €	
Station de sauvetage en mer SNSM « Les Frégates » Baie du Mont St Michel	200 €	

En ce qui concerne le Comité des Fêtes du Val St Père, M. THEAULT a fait savoir que les membres du comité, comme l'an dernier, ne demandent pas de subvention cette année.

Mme AUBERT a indiqué que le Club de l'Amitié du Val St Père va vraisemblablement cesser ses activités faute de volontaire pour reprendre la présidence.

Désignation d'un délégué de la commune à l'ACARPA.

Délibération n°2020/07/16-02.

Mme le Maire fait part du courrier reçu de Mme GUESDON, présidente du Secteur d'Action Gérontologique du Canton d'Avranches « ACARPA » indiquant que les statuts de l'association prévoient que chaque commune soit représentée par un délégué municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne Mme Edith SIMON.

Mise à jour de la délibération fixant les tarifs d'utilisation de la halle de sports et du tennis extérieur.

Délibération n° 2020/07/16-03.

Compte tenu que la principale association communale historiquement organisatrice d'activités sportives dans la halle des sports a cessé ses activités en septembre 2019, lesdites activités ont pu être reprises par d'autres associations dont certaines hors commune et ont fait l'objet de conventions. Il y a donc lieu de procéder à une mise à jour des conditions de mise à disposition de la halle de sports et du tennis extérieur pour s'adapter à ces nouvelles données.

Par conséquent, en dehors de la mise à disposition gratuite de la halle de sports aux associations communales et aux associations extérieures organisatrices d'activités validées par la municipalité, le conseil municipal, à l'unanimité, décide que la halle de sports pourra être mise à disposition selon les tarifs suivants en fonction des disponibilités restantes :

Tarif horaire pour tennis dans la halle de sports – maintien du tarif actuel :

- Commune 5.00 €
- Hors commune 6.00 €

Toute autre demande d'utilisation de la halle des sports sera soumise au conseil municipal et devra, pour cela, être formulée suffisamment à l'avance.

En ce qui concerne **les utilisations du terrain de tennis extérieur**, le conseil maintient les modalités définies antérieurement ; à savoir :

- Abonnement annuel (année civile quelle que soit la date de souscription) :
 - Commune 51.00 €
 - Hors Commune 92.00 €
- Tarif à l'heure
 - Commune 5.00 €
 - Hors Commune 6.00 €

Désignation d'un représentant au sein de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) de la Communauté d'Agglomération Mont St Michel – Normandie.

Délibération n° 2020/07/16-04.

En application de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le conseil de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie a procédé par délibération en date du 16 janvier 2017 à la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le rôle de cette instance est de déterminer les montants relatifs aux charges transférées des communes vers la Communauté d'Agglomération et inversement ; un rapport devra être réalisé au vu duquel le montant définitif des attributions de compensation sera arrêté.

La CLECT est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'un représentant qu'il devra désigner.

Il appartient donc aux conseils municipaux de désigner leur représentant parmi l'ensemble des conseillers municipaux, même si rien ne s'oppose à ce que ce représentant soit également conseiller communautaire.

La commission élira son Président et un Vice-Président parmi ses membres lors de sa première réunion.

Ainsi,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-33,
Vu l'arrêté-préfectoral en date du 3 octobre 2016 modifié par l'arrêté du 27 décembre 2016, portant statuts de la Communauté d'agglomération, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article 1609 nonies C du Code général des impôts,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération en date du 16 janvier 2017 approuvant la création d'une commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et ses communes membres,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Benoit RABEL, représentant titulaire et M. Olivier NOCQUET, représentant suppléant pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées entre la Communauté d'agglomération et la commune du Val Saint Père.

Désignation d'un Correspondant Défense.

Délibération n° 2020/07/16-05.

Depuis une circulaire du 26 octobre 2001, il est prévu qu'un correspondant défense soit désigné au sein de chaque conseil municipal. Les correspondants défense sont les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et reçoivent à ce titre des informations et sont susceptibles de s'impliquer dans le recensement des jeunes de la commune en vue de la journée de défense et de citoyenneté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, désigne M. Jean-Claude CHARUEL.

Prochaine rentrée scolaire 2020/2021 :

- **Tarifs cantine, garderie périscolaire, étude :**

- **Tarifs de la cantine scolaire :**
Délibération n° 2020/07/16-06.

Mme le Maire présente le coût du service de cantine scolaire pour l'année 2019. Il est rappelé que les collectivités sont libres de fixer les tarifs de la restauration scolaire fournie aux élèves sous réserve de ne pas dépasser le coût du repas. Un tableau comparatif des tarifs pratiqués sur des communes du secteur est également présenté.

Le conseil municipal, à l'unanimité, considérant que le prix de revient 2019 d'un repas est de 7.49 €, décide de fixer les tarifs ainsi qu'il suit à compter de septembre 2020 :

- enfants habitant la commune : 3.65 €
- enfants hors commune : 5.15 €
- enfants allergiques : 1.35 €
(panier repas fourni par la famille, réchauffé et servi sous la surveillance du personnel communal)
- enseignants et stagiaires enseignants : 6.05 €
- personnel communal : 4.55 €
- adultes ayant lien direct avec mairie ou école sur inscription préalable en mairie : 6.55€

- **Tarifs de la garderie périscolaire :**
Délibération n° 2020/07/16-07.

Après présentation du coût 2019 du service de la garderie périscolaire et après comparaison avec les tarifs pratiqués dans des communes du secteur, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de maintenir le tarif par enfant à compter de septembre 2020 ainsi qu'il suit :

- garderie matin : 1.50 €
- garderie soir : 1.65 €
- garderie du soir avec étude : 2.40 €

Pour mémoire, il est rappelé que la garderie démarre le matin à 7 H 30 et se termine le soir à 19 H.

- **Ecoles : crédit fournitures scolaires et transport.**
Délibération n° 2020/07/16-08.

Il est proposé au conseil municipal de fixer le crédit annuel alloué pour les fournitures scolaires et pour les transports, à savoir :

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 16/07/2020

- Fournitures scolaires : actuellement 34 € par élève.
- transports scolaires : Le crédit annuel habituel était de 2 600 € pour les 7 classes hors transport vers les équipements communautaires.

Il est proposé de fixer également une somme pour le transport pour les déplacements vers les équipements communautaires antérieurement pris en charge par la Communauté ; à savoir environ 2 750 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, maintient le montant de 34 € par élève pour les fournitures scolaires et, pour les transports, fixe un crédit global pour l'année à 5 350 €, y compris le transport vers les équipements communautaires (piscine, théâtre, bibliothèque, école de musique...).

- **Participation aux dépenses de fonctionnement des écoles.**
Délibération n° 2020/07/16-09.

Il est proposé au conseil municipal, de fixer la participation aux dépenses de fonctionnement des écoles à 655.07 € par élève domicilié au Val Saint Père fréquentant une école extérieure pour l'année scolaire 2020/2021 ; cette somme représentant le coût d'un élève à l'école du Val Saint Père.

Si le coût de fonctionnement présenté par l'école d'accueil est inférieur à cette somme, la participation versée sera réduite à concurrence du montant demandé.

Cette somme sert également de base pour la demande de participation pour les élèves scolarisés au Val St Père domiciliés dans d'autres communes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve ces dispositions.

M. RABEL, devant partir, quitte la séance et donne procuration à Mme RIVIERE-DAILLEN COURT. Il fait un point rapide pour information sur les réunions de la Communauté d'Agglomération qui ont eu lieu récemment.

- **Revalorisation loyer logement communal 16 rue des Ecoles.**
Délibération n° 2020/07/16-10.

Mme le Maire indique qu'antérieurement il avait été convenu de revoir en conseil les éventuelles revalorisations aux dates anniversaires des baux.

En ce qui concerne le logement communal situé 16 rue des Ecoles occupé par Mme HOLLEY Sandra, l'échéance est au 1^{er} septembre.

Il est demandé au conseil s'il souhaite appliquer la revalorisation annuelle suivant l'indice de référence des loyers lorsqu'il sera paru (indice du 2^e trimestre).

Le loyer actuel est de 500.00 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer la revalorisation selon l'indice.

Projet de création d'un cimetière.

Délibération n° 2020/07/16-11.

Mme le Maire fait part de la délibération du 18/10/2019 prise par le précédent conseil sur le projet de création d'un cimetière paysager sur le terrain communal situé lieu-dit « Les Fosses » et rappelle le contexte de ce dossier.

Elle propose au nouveau conseil de confirmer ces dispositions afin de poursuivre la procédure avec le CAUE en vue de la consultation pour retenir un cabinet de maîtrise d'œuvre.

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme les dispositions suivantes :

- Lancement de la procédure de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre avec fixation d'une enveloppe financière prévisionnelle de travaux à 270 000 € H.T.
- Consultation avec remise d'une intention d'aménagement sachant que celle-ci doit être rémunérée aux candidats retenus dans la procédure :

Mme le Maire est chargée des démarches nécessaires à la procédure de consultation.

Questions diverses.

- Information sur les vice-présidences de commissions municipales : Suite aux Ires réunions de commissions municipales, Mme le Maire fait part des vice-président(es) désigné(e)s :

Commission finances : M. Olivier NOCQUET.

Commission événements, manifestations, activités sportives et socioculturelles :
Mme Jocelyne AUBERT.

Commission affaires sociales, enfance et ressources humaines : Mme Edith SIMON.

- Lutte contre les frelons asiatiques : Mme le Maire donne une information au conseil suite au courrier reçu de la FDGDON. Depuis le début de l'année, 7 nids ont été déclarés sur la commune.
- Urbanisme : M. NOCQUET fait part des permis de construire et des déclarations préalables de travaux déposées ou accordées depuis le dernier conseil.
- Différentes questions ont été formulées concernant la voirie, l'entretien des

COMMUNE DU VAL-SAINT-PERE
Conseil municipal du 16/07/2020

chemins, des points de collecte des déchets, des poubelles sur le littoral, des panneaux-plans de la commune... Mme le Maire indique qu'une réunion de la commission voirie aura lieu début septembre où tous ces points pourront être discutés.

- Prochain conseil : il aura lieu le jeudi 10 septembre exceptionnellement à 18 H 30.